



## PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

1<sup>re</sup> séance (séance constitutive législature 2024-2028)

La séance est présidée par M. Rosselet Michel, doyen d'âge, puis par Mme Eymann Joëlle, présidente.

**Membres du Conseil général présents (38 membres, y compris le doyen d'âge et la présidente) :** Mmes et MM. Alima Joseph (POP), Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bolay Mercier Corine (PS), Bologna Vivian (POP), Breguet Dominique (PLR), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Dänzer Théo (PLR), Debets Anne-Lise (POP), de la Reussille Théo (POP), Donzé Martine-Eliane (PVL), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Eschler Pierre-Yves (POP), Eymann Joëlle (PS), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Galvani Joël (Les Verts), Giallanza Giancono (PS), Jacot Alexandre (PLR), Jaques Bernadette (PLR), Krebs Alain (PLR), Produit Yasmina (PS), Reichen Anne (POP), Reichen Stéphane (PS), Reichen Sylvie (PS), Rosselet Michel (PLR), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Taillard David (PS), Tissot Cyril (Les Verts), Zaslowski Suzanne (POP), Zaugg Nicolas (PLR), Zbinden Philippe (PLR).

**Membres suppléants présents (2 membres) :** MM. Gaffiot Gabriel (PLR) et Jequier Michel (PLR).

**Membres du Conseil général excusés (3 membres) :** Mmes et M. Kinkel Karen (PLR), von Allmen Evelyne (PLR), von Allmen Valentin (PLR).

**Conseil communal :** MM. von Allmen Anthony (PLR), président, Berly Michaël (POP), vice-président, et Mmes Favre Sarah (PLR), Jeanneret Catherine (PLR).  
M. Rouault Philippe (Les Verts) est excusé.

DU 27 JUIN 2024

**M. Rosselet Michel**, doyen d'âge et président provisoire :

- Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,  
Monsieur le Vice-chancelier,

J'ai le plaisir d'ouvrir la première séance de la législature 2024-2028 et je vous souhaite la bienvenue.

Nous sommes en période de l'EURO et, ce soir, je me retrouve avec deux équipes : à ma gauche, 20 personnes, et 20 personnes à ma droite. La présidence jouera le rôle d'arbitre. Devant moi, le groupe d'arbitrage et, sur le banc, les remplaçants.

Lors des matchs de foot, chaque équipe a envie de gagner. Dans cette salle, c'est la population qui doit être gagnante.

En général, après quelques échanges, les rapports sont acceptés. Certaines fois, lors des débats, les positions sont opposées, alors même que chacun veut la même chose : c'est la façon d'y parvenir qui est différente.

N'oubliez pas que, chaque fois que l'on accepte un crédit, ce sont les contribuables qui passent à la caisse lors du paiement de leurs impôts. Un effort doit être fait pour ne pas endetter fortement la Commune : les futures générations doivent pouvoir vivre dans notre beau coin de pays, sans difficulté.

Soyez positifs, curieux, proches de la population, et respectez les autres idées, même si vous êtes convaincus que ce sont de mauvaises idées. Je vous souhaite une bonne législature et une bonne séance.

## Ordre du jour

1. Salutations du Conseil communal
2. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL  
24-4101 concernant les modifications du Règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022.

3. NOMINATIONS

- a) Bureau du Conseil général
  - Président
  - Premier vice-président
  - Second vice-président
  - Secrétaire
  - Secrétaire-suppléant
  - Deux questeurs

Discours du président

- b) Commission de désignation des rues (5 membres + 3 suppléants, issus du Conseil général)
- c) Conseil de Fondation Bellevue 40 (11 membres)
- d) Commission financière (11 membres + 3 suppléants, issus du Conseil général)
- e) Délégation à la commission intercommunale Le Locle – La Chaux-de-Fonds (6 membres + 3 suppléants, issus du Conseil général)
- f) Délégation du Conseil général au CES (10 membres dont au minimum un membre issu du Conseil général par parti représenté + 3 suppléants)
- g) Commission des naturalisations et des agrégations (5 membres + 3 suppléants)
- h) Commission législative (7 membres + 3 suppléants, issus du Conseil général)
- i) Commission du Tourisme (13 membres + 3 suppléants, issus du Conseil général)

6. INTERPELLATION

- 24-609 De M. Philippe Zbinden, Mmes Corinne Schaffner, Dominique Breguet, Bernadette Jaques, Martine Eliane Donzé et MM. Gaëtan Dubois, Michel Rosselet, Alain Krebs, William Buirette, François Schaffner, Nicolas Aubert, François Chopard, Pierre Surdez, Alexandre Jacot (PLR-PVL) : « Ces questions peuvent sauver une vie ! »

- Où sont les défibrillateurs dans notre ville du Locle ?

En cas d'urgence cardiaque, chaque seconde compte. Même si le premier réflexe doit être d'appeler le 144, il nous semble important que les citoyens soient informés de l'emplacement de ces dispositifs vitaux dans notre ville. Existe-t-il un plan détaillé ou une liste des défibrillateurs accessible sur le site internet de la Ville ou via un autre moyen ?

Pour ma part, si elle existe, je n'ai pas trouvé cette liste. Certains défibrillateurs sont sur le domaine public, d'autres sur le domaine privé, mais selon un sondage rapide, peu de personnes savent où se trouvent ses dispositifs.

- Dans quel état sont nos défibrillateurs ?

Selon une enquête récente d'une société de maintenance, près d'un tiers des 500'000 défibrillateurs installés dans les lieux publics en France ne fonctionnent pas, car les piles de la batterie et les électrodes ne sont pas vérifiées régulièrement.

- Ce constat inquiétant est-il le même chez nous ?

- Le Conseil communal peut-il nous dire qui contrôle ces défibrillateurs, et à quel rythme ?

## **1 – SALUTATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. Anthony von Allmen**, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Après les mots du doyen du Conseil général, permettez-moi de vous saluer au nom du Conseil communal. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette salle du Conseil général, qui abrite les débats du Législatif de la nouvelle commune fusionnée depuis un peu moins de 4 ans maintenant, mais qui a abrité pendant plus de 100 ans auparavant les débats de l'ancienne Commune du Locle.

Les élections ayant été validées et n'ayant – comme vous le savez – pas fait l'objet de recours, le nouveau Conseil général peut se constituer ce soir.

Ce soir, nous avons devant nous un Conseil général avec une part de nouveaux visages : nous leur souhaitons une bienvenue particulière. Nous avons aussi des visages que nous n'avons pas vus pendant quelques années et qui sont de retour : nous leur souhaitons aussi une bienvenue particulière. Et nous avons aussi une pensée pour les conseillères générales et conseillers généraux qui n'ont pas été réélus, qui étaient là la semaine passée et qui ne sont pas là cette semaine. Nous avons aussi une pensée pour eux. Un grand merci de leur engagement en faveur de la collectivité. Votre engagement est capital pour le fonctionnement de nos institutions et de notre ville. Merci à vous.

Durant la législature qui s'ouvre, nous aurons du travail et de belles collaborations à nouer ensemble. De grands projets seront construits avec vous pour le développement de notre commune. Cette législature verra la présentation de grands projets devant le Législatif. Par exemple, un projet de nouvelle STEP, le projet de rénovation de l'installation technique de la piscine, ou encore l'extension du réseau d'eau ou la requalification du centre-ville. Des projets intéressants que nous nous réjouissons de partager avec vous. De quoi occuper quelques soirées de commissions et de Conseil général. Et pour mettre tout cela ensemble, le Conseil communal vous présentera, d'ici quelques mois, un projet de législature.

Notre commune se développe, améliore sa qualité de vie, et nous devons faire passer le message ensemble. Nous comptons sur vous pour nous aider à faire passer ce message. Nous comptons aussi sur un Conseil général fort, engagé, où règnent le respect et l'écoute de l'autre. Un Conseil général qui challenge le Conseil communal : nous sommes ouverts à cela.

Une séance de constitution du Conseil général est une séance importante. Nous vous souhaitons donc une bonne séance, et vous souhaitons un bon mandat de quatre ans dans cette salle, au service de la population locloise qui vous a élus.

**24-4101 – Rapport concernant les modifications du Règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022**

**Mme Céline Dupraz, POP :**

- Le groupe POP a pris connaissance avec attention du rapport du Conseil communal concernant des modifications du règlement général de la Commune du Locle, plus particulièrement ses art. 100, al. 4 et 106, al. 3.

Les dispositions dont il est question concernent la possibilité, pour les membres suppléants du Conseil général, de siéger dans les commissions, qu'elles soient issues du Législatif ou de l'Exécutif. Notre groupe salue l'ajout de cette possibilité estimant que, de cette manière, les élu·e·s concerné·e·s pourront se sentir pleinement intégré·e·s dans notre parlement.

Rappelons que le règlement général de la commune fusionnée a moins de deux ans. Il est donc particulièrement jeune, et de petites adaptations, basées sur l'expérience, s'avèrent ainsi nécessaires. Ce nouveau règlement a notamment instauré la mise en place de suppléants au sein du Conseil général, pour permettre aux différents groupes politiques de ne pas subir les conséquences liées à l'absence de ses membres élus. Si ce système avait été salué en 2022 – soit au moment de l'adoption du règlement général – la question de l'intégration des suppléant·e·s dans les commissions ne s'était pas posée. Il est alors logique qu'elle arrive au moment de l'entrée en vigueur de cette nouvelle organisation.

Il n'est pas commun pour notre Autorité de traiter un rapport avant même la nomination de son Bureau et des membres des commissions. Or, au vu des circonstances précédemment décrites, la démarche nous a paru particulièrement pertinente pour permettre de procéder de manière opportune à la nomination des membres des différentes commissions ce soir même. C'est donc à l'unanimité que le groupe POP acceptera le rapport du Conseil communal et l'arrêté y relatif.

**M. Gaëtan Dubois, PLR-Le Centre-PVL :**

- Notre groupe acceptera à l'unanimité le rapport du Conseil communal. C'est une adaptation très pertinente et nous remercions le Conseil communal de cette proposition.

**M. Stéphane Reichen, PS-VERTS :**

- Le groupe PS-VERTS acceptera aussi la modification du règlement. En prévision de cette acceptation, le groupe a déjà désigné quelques noms de personnes suppléantes. Nous remercions vraiment le Conseil communal d'avoir amené cet élément aujourd'hui, juste avant le début de cette législature.

DU 27 JUIN 2024

**M. Anthony von Allmen**, président du Conseil communal, directeur du Dicastère des Energies, des Finances, de l'Economie et des Ressources humaines (DEFERH) :

- Le Conseil communal remercie les groupes de l'accueil favorable réservé à ce rapport très mince, apportant deux modifications au règlement général. Celles-ci permettent un fonctionnement idéal du Conseil général dans sa nouvelle mouture, c'est-à-dire avec ses suppléances. Cela permettra d'apporter le plus de forces vives possible aux commissions, dont le travail est important. Aussi, le Conseil communal compte sur des commissaires engagés, assidus, pour que nous puissions discuter et avancer. Nous pensons qu'avec cette modification du règlement, nous arriverons pleinement à ce but : cette manière de faire permettra de motiver et de rendre la fonction de suppléant plus attractive. Nous vous remercions donc de l'acceptation de ce rapport.

La parole n'étant plus demandée, le président provisoire, **M. Michel Rosselet**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 24-4101**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant les modifications du règlement général de la Commune du Locle est accepté à l'unanimité**.

**ARRETE**

concernant les modifications du règlement général de la Commune du Locle

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,  
Vu le rapport du Conseil communal du 12 juin 2024,

**Arrête :**

Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle est modifié comme suit :

**Article 100. al. 4 Nomination**

<sup>4</sup> Les membres suppléant-e-s du Conseil général peuvent être désigné-e-s pour représenter leur groupe dans les commissions nommées par le Conseil général.

**Article 106. al. 3 Nomination**

<sup>3</sup> Les membres suppléant-e-s du Conseil général peuvent être désigné-e-s pour représenter leur groupe dans les commissions nommées par le Conseil communal.

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 3.- <sup>1</sup> Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

<sup>2</sup> Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'État.

DU 27 JUIN 2024

### Nomination du Bureau du Conseil général 2024-2025

Le président provisoire, **M. Michel Rosselet**, informe que les candidatures suivantes ont été déposées :

	<b>Nom, prénom</b>	<b>Parti</b>
Présidente :	Eymann Joëlle	PS-VERTS
1 <sup>er</sup> vice-président :	Rosselet Michel	PLR-Le Centre-PVL
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	Zaslowski Suzanne	POP
Secrétaire :	Buirette William	PLR-Le Centre-PVL
Secrétaire suppléant :	Tissot Cyril	PS-VERTS
Questeurs :	Dänzer Théo Dupraz Céline	PLR-Le Centre-PVL POP

Sans autres candidatures proposées et sans oppositions, ces nominations sont acceptées tacitement.

Le président provisoire, **M. Michel Rosselet**, invite le nouveau Bureau à prendre place.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, se voit offrir un bouquet de fleurs.

## **Discours de la nouvelle présidente**

**Mme Joëlle Eymann**, présidente :

- Chères Conseillères communales et chers Conseillers communaux,  
Chères Conseillères générales et chers Conseillers généraux,  
Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Je suis devant vous aujourd'hui pour endosser ma fonction de présidente du Conseil général, et c'est une immense fierté. Jouer ce rôle pour ma commune qui m'est si chère, qui m'a vue grandir, et dans laquelle j'ai élevé mes trois enfants avec fierté – les voyant grandir dans notre commune – tout en trouvant ma voie professionnelle et politique, est très important.

C'est ainsi, en s'ancrant dans notre terroir, que nous pourrons donner le meilleur et mieux faire parler de notre ville. C'est ici que je vis, c'est ici que je respire, ici que je m'engage au jour le jour.

Mon amour pour ma terre – pour *notre* terre, devrais-je dire, car je crois que vous comprenez très bien de quoi je parle – ne s'arrête pas aux frontières de notre commune. Au contraire, je souhaite ardemment qu'elle brille bien au-delà de ses limites géographiques. Et c'est avec ce souhait ancré dans mon cœur que je m'engage en politique depuis plusieurs années.

Je le sais, et je veux que tout le monde le voie, nous avons tant à offrir : nos paysages majestueux, notre patrimoine culturel, notre qualité de vie exceptionnelle. Le Locle, ville de l'amour. Le Locle, ville de cœur et de chaleur humaine. Chaque rue, chaque parc, chaque bâtiment racontent notre histoire, notre identité, et c'est cette richesse que je veux partager avec le monde.

En tant que gardiennes et gardiens de notre communauté, nous avons la responsabilité de défendre ses intérêts, de préserver son caractère unique. Nous sommes les ambassadrices et ambassadeurs de notre Mère Commune, les artisanes et artisans de son avenir.

C'est pourquoi je m'engage dans cette présidence avec enthousiasme et engagement. Je ferai tout pour promouvoir notre région, tout pour la faire connaître, tout pour la faire aimer.

Durant cette année de présidence, il y aura notamment quelques rendez-vous clés : la fête de notre Patrimoine UNESCO cette fin de semaine et, prochainement, la Fête des Promos – oui, nos Promos, notre Fête de la jeunesse, qui est l'une de nos magnifiques cartes de visite – et bien d'autres événements à venir.

Que ce soit par des événements culturels, des projets environnementaux, des partenariats avec d'autres villes, vous le voyez – et c'est même une évidence – nous avons le pouvoir de faire briller notre commune. Ensemble, nous pouvons ouvrir nos portes, accueillir le monde et montrer ce que signifie vraiment dire « ma commune », « mon quotidien ».

DU 27 JUIN 2024

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien, et je me réjouis de partager cette année avec vous toutes et tous.

Avant de conclure, je souhaite encore remercier notre ancien président, M. François Chopard, pour sa belle année de présidence. En tant que vice-présidente, collaborer avec François a été un réel plaisir. François est une personne discrète, qui a toujours su mener les débats avec bienveillance et respect. Et aujourd'hui, afin de terminer notre étroite collaboration, nous vous offrons une petite verrée à l'issue de la séance.

*[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]*

**NOMINATION DES COMMISSIONS****Commission de désignation des rues**

(5 membres + 3 suppléants)

<b>Nom, prénom</b>	<b>Parti</b>
Tissot Cyril	PS-VERTS
von Allmen Evelyne	PLR-Le Centre-PVL
Aubert Nicolas	PLR-Le Centre-PVL
Zaugg Nicolas	PLR-Le Centre-PVL
de la Reussille Théo	POP
Produit Benoît	PS-VERTS (suppléance)
Dubois Gaëtan	PLR-Le Centre-PVL (suppléance)
Baba Cyprien	POP (suppléance)

Aucune autre candidature n'étant présentée, et en vertu de l'art. 36, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, la présidente, Mme Joëlle Eymann, déclare ces nominations acceptées tacitement.

**Conseil de Fondation Bellevue 40**

(11 membres, pas de suppléance)

<b>Nom, prénom</b>	<b>Parti</b>
Galvani Joël	PS-VERTS
Tissot Cyril	PS-VERTS
Produit Benoît	PS-VERTS
Kinkel Karen	PLR-Le Centre-PVL
Zaugg Nicolas	PLR-Le Centre-PVL
Burgener Corinne	PLR-Le Centre-PVL
Heiniger Daniel	PLR-Le Centre-PVL
Jequier Esteban	PLR-Le Centre-PVL
Rotzer Jean-Marie	POP
Baba Cyprien	POP
Hügli André	POP

Aucune autre candidature n'étant présentée, et en vertu de l'art. 36, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, la présidente, Mme Joëlle Eymann, déclare ces nominations acceptées tacitement.

**Commission financière**

(11 membres + 3 suppléants)

<b>Nom, prénom</b>	<b>Parti</b>
Bolay Mercier Corine	PS-VERTS
Taillard David	PS-VERTS
Galvani Joël	PS-VERTS
Krebs Alain	PLR-Le Centre-PVL
Jacot Alexandre	PLR-Le Centre-PVL
Dubois Gaëtan	PLR-Le Centre-PVL
Aubert Nicolas	PLR-Le Centre-PVL
Surdez Pierre	PLR-Le Centre-PVL
Bologna Vivian	POP
Zaslowski Suzanne	POP
Renk Hans-Peter	POP
Reichen Stéphane	PS-VERTS (suppléance)
Dänzer Théo	PLR-Le Centre-PVL (suppléance)
Baba Cyprien	POP (suppléance)

Aucune autre candidature n'étant présentée, et en vertu de l'art. 36, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, la présidente, Mme Joëlle Eymann, déclare ces nominations acceptées tacitement.

**Délégation locloise à la Commission intercommunale Le Locle-La Chaux-de-Fonds**

(6 membres + 3 suppléants)

<b>Nom, prénom</b>	<b>Parti</b>
Bolay Mercier Corine	PS-VERTS
Eymann Joëlle	PS-VERTS
Schaffner Corinne	PLR-Le Centre-PVL
Kinkel Karen	PLR-Le Centre-PVL
Donzé Martine-Eliane	PLR-Le Centre-PVL
Debets Anne-Lise	POP
Tissot Cyril	PS-VERTS (suppléance)
Zbinden Philippe	PLR-Le Centre-PVL (suppléance)
Zaslowski Suzanne	POP (suppléance)

Aucune autre candidature n'étant présentée, et en vertu de l'art. 36, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, la présidente, Mme Joëlle Eymann, déclare ces nominations acceptées tacitement.

**Conseil d'établissement scolaire (CES)**

(10 membres + 3 suppléants)

<b>Nom, prénom</b>	<b>Parti</b>
Giallanza Giancono	PS-VERTS
Ouchrif Yasser	PS-VERTS
Santschi Nicole	PS-VERTS
Jaques Bernadette	PLR-Le Centre-PVL
Schaffner Corinne	PLR-Le Centre-PVL
Breguet Dominique	PLR-Le Centre-PVL
Heiniger Ruth	PLR-Le Centre-PVL
Heiniger Yasmin	PLR-Le Centre-PVL
Zaslowski Suzanne	POP
Reichen Anne	POP
Galvani Joël	PS-VERTS (suppléance)
Surdez Pierre	PLR-Le Centre-PVL (suppléance)
Baba Cyprien	POP (suppléance)

Aucune autre candidature n'étant présentée, et en vertu de l'art. 36, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, la présidente, Mme Joëlle Eymann, déclare ces nominations acceptées tacitement.

**Commission des naturalisations et des agrégations**

(5 membres + 3 suppléants)

<b>Nom, prénom</b>	<b>Parti</b>
Galvani Joël	PS-VERTS
Jaques Bernadette	PLR-Le Centre-PVL
Surdez Pierre	PLR-Le Centre-PVL
Heiniger Ruth	PLR-Le Centre-PVL
Baba Cyprien	POP
Giallanza Giancono	PS-VERTS (suppléance)
Heiniger Yasmin	PLR-Le Centre-PVL (suppléance)
Fernandez Eva	POP (suppléance)

Aucune autre candidature n'étant présentée, et en vertu de l'art. 36, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, la présidente, Mme Joëlle Eymann, déclare ces nominations acceptées tacitement.

**Commission législative**

(7 membres + 3 suppléants)

<b>Nom, prénom</b>	<b>Parti</b>
Tissot Cyril	PS-VERTS
Galvani Joël	PS-VERTS
Hernan Isabelle	PLR-Le Centre-PVL
Aubert Nicolas	PLR-Le Centre-PVL
Buirette William	PLR-Le Centre-PVL
Dupraz Céline	POP
Mouchemie Gabriel	POP
Reichen Stéphane	PS-VERTS (suppléance)
Dänzer Théo	PLR-Le Centre-PVL (suppléance)
Bologna Vivian	POP (suppléance)

Aucune autre candidature n'étant présentée, et en vertu de l'art. 36, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, la présidente, Mme Joëlle Eymann, déclare ces nominations acceptées tacitement.

**Commission du Tourisme**

(13 membres + 3 suppléants)

<b>Nom, Prénom</b>	<b>Parti</b>
Fruttschi Lancaster Anne-Catherine	PS-VERTS
Reichen Sylvie	PS-VERTS
Tissot Cyril	PS-VERTS
Ouchrif Yasser	PS-VERTS
Breguet Dominique	PLR-Le Centre-PVL
von Allmen Evelyne	PLR-Le Centre-PVL
Schaffner François	PLR-Le Centre-PVL
Rossetlet Michel	PLR-Le Centre-PVL
Dänzer Théo	PLR-Le Centre-PVL
Trugli Vincenzo	PLR-Le Centre-PVL
Dupraz Céline	POP
Zaslowski Suzanne	POP
Reichen Anne	POP
Giallanza Giancono	PS-VERTS (suppléance)
Jaques Bernadette	PLR-Le Centre-PVL (suppléance)
de la Reussille Théo	POP (suppléance)

Aucune autre candidature n'étant présentée, et en vertu de l'art. 36, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, la présidente, Mme Joëlle Eymann, déclare ces nominations acceptées tacitement.

**24-609 – Interpellation de M. Philippe Zbinden et consorts (PLR-PVL) : « Ces questions peuvent sauver une vie ! »**

**M. Philippe Zbinden, PLR-Le Centre-PVL :**

- Je vais essayer d'être bref. Il y a quelques semaines, je participais à un cours de recyclage de mon brevet de sauvetage, et le moniteur nous a simplement demandé où se situait le défibrillateur le plus proche. De là a suivi la question : « Mais où sont les défibrillateurs en ville du Locle » ?

Un ou deux jours plus tard, je lisais le compte rendu inquiétant de la situation des défibrillateurs en France. Hasard ? Sans doute. Mais dans tous les cas, je me suis dit : « Déposons une interpellation ».

A la suite du dépôt de cette interpellation, Gérard Santschi m'a appris qu'il avait écrit au Conseil communal il y a environ une année sur le même sujet : ceci montre que la situation intéresse du monde au Locle, et que nous sommes plusieurs à attendre une réponse ce soir.

Je suis bien conscient que la réponse du Conseil communal à ma première question n'est pas d'une importance folle. En effet, même si un tel plan était mis en place sur le site de la Ville, il n'y aurait sans doute que peu de nos concitoyens qui iraient le consulter et, surtout, qui pourraient mémoriser, à long terme, les différents emplacements. Mais je pense toutefois que la présence de ce plan sur le site internet de notre Ville donnerait un appui et un signal quant à l'utilisation de ces appareils. Je rappelle ici que, si *Monsieur ou Madame Lambda* devait intervenir, le premier réflexe devrait être d'appeler le 144, qui pourra alors sans doute indiquer l'endroit le plus proche où trouver un tel appareil.

La seconde question est plus importante à mon sens : nos défibrillateurs sont-ils en état de marche ? Dans son courrier, Gérard Santschi pointait du doigt, en particulier, le défibrillateur situé sur la gauche du Casino, qui était tellement couvert de poussière et de saletés que l'on pouvait se poser cette question. Depuis, le défibrillateur a été nettoyé et – nous l'espérons – testé.

Pour celles et ceux qui se disent « Je ne saurais de toute façon pas les utiliser » : détrompez-vous, l'utilisation de ces appareils n'est pas très compliquée. Et si mon interpellation de ce soir permet aussi à quelques personnes de s'interroger sur le sujet – et de s'approcher de l'une des associations formatrices, telles que Les Samaritains, pour refaire une petite mise à jour de leurs connaissances – alors tant mieux.

**M. Anthony von Allmen, directeur suppléant du Dicastère de l'Environnement, de la Cohésion Sociale et de la Culture (DECSC) :**

- En l'absence de mon collègue Philippe Rouault, qui est excusé ce soir pour raisons familiales – c'est lui qui aurait dû répondre à cette interpellation en tant que responsable de la Santé – et étant son suppléant, c'est donc moi qui m'y colle.

DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communal remercie les auteurs de cette interpellation, qui permet de donner quelques éléments d'information au Conseil général. D'emblée, nous vous informons qu'un rapport est prêt du côté du Conseil communal : ce rapport sera discuté durant le deuxième semestre de cette année au sein de la Commission Santé-Social. Elle sera réunie pour traiter de ce sujet.

Il y a quelques années, une question du groupe des Verts avait déjà été posée à ce propos dans le cadre d'un budget ou des comptes, et c'est ce qui avait donné l'impulsion au Conseil communal de travailler sur cette thématique.

Comme vous, le Conseil communal est convaincu que les défibrillateurs peuvent sauver des vies. Toutefois, pour qu'ils remplissent complètement leur fonction et contribuent à diminuer la mortalité en cas de réanimation, il faut que leurs emplacements soient connus du plus grand nombre. Pour ce faire, il est important d'améliorer la visibilité de ces appareils dans l'espace public par une bonne signalisation – première chose – ainsi que par une publication sur les différentes applications mobiles et sites internet dédiés qui existent. Nous pensons, en particulier, à l'application « First Responder », qui travaille en collaboration avec le 144 et un réseau de bénévoles formés aux gestes de premiers secours lors d'une réanimation, en attendant l'arrivée des services de secours professionnels.

Les questions soulevées par les interpellateurs sont pertinentes, et nous pouvons y répondre de la manière suivante.

Une liste des défibrillateurs qui se trouvent sur le domaine public est accessible sur le géoportail intranet de l'Etat, *sitnitra*. Sur la version publique, cet onglet n'existe pas. Il est utilisé à l'interne des services de l'Etat.

Le projet en cours du Conseil communal permettra de cartographier les emplacements des appareils sur le territoire communal. Comme je l'ai dit précédemment, ils seront également répertoriés dans les applications et sur les sites internet dédiés. Leur accessibilité sera indiquée. Par exemple, celui de la piscine-patinoire est accessible durant les heures d'ouverture de celle-ci, car il se trouve à l'intérieur de son enceinte. Ceci à l'inverse de celui du Casino – qui a été dépoussiéré et testé – qui est accessible 24 h/24. Les trois musées sont également équipés de défibrillateurs, lesquels sont accessibles durant les heures d'ouverture. Sur le territoire brenassier se trouvent trois défibrillateurs, qui sont disponibles 24 h/24 : à la salle de spectacle, à la salle de sport et au port.

A ces appareils sur le domaine public s'ajoutent plusieurs appareils présents dans des établissements privés : par exemple, à La Résidence ou dans certains établissements bancaires. Plusieurs appareils sont installés sur le domaine privé, et un travail de recensement est en cours aujourd'hui pour permettre que ceux-ci puissent être répertoriés et que les personnes sachent ainsi où ils se trouvent.

Tous les appareils sont aujourd'hui fonctionnels. Ils sont régulièrement contrôlés, soit par le personnel de conciergerie des immeubles ou endroits où les défibrillateurs sont installés, ou, subsidiairement, par le responsable de la sécurité qui travaille pour la sécurité incendie auprès du Service de l'urbanisme. Il se charge de l'entretien plus technique : changement de batterie, patches de défibrillation, etc.

DU 27 JUIN 2024

L'entretien de ces appareils demande une attention particulière. Un des défibrillateurs présent sur le sol brenassier a nécessité plusieurs interventions pour qu'il fonctionne de manière efficace. Il a fallu changer plusieurs fois la batterie : bien que celle-ci avait été changée, il ne fonctionnait toujours pas. Néanmoins, il est aujourd'hui fonctionnel.

Vous l'aurez compris, le Conseil communal suit cette question avec attention. Comme dit précédemment, au cours du deuxième semestre, un rapport complet, accompagné d'un plan d'action pour déployer et rendre visibles les appareils, sera présenté en commission. Une réflexion sera faite sur l'emplacement des appareils existants. Certains risquent peut-être d'être déplacés pour être plus accessibles. Cas échéant, un certain nombre de défibrillateurs supplémentaires pourraient être installés, par exemple dans le secteur de la halle polyvalente, afin que ce secteur soit équipé d'un appareil accessible 24 h/24.

La présidente, **Mme Joëlle Eymann**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

**M. Philippe Zbinden**, PLR-Le Centre-PVL :

- Oui, totalement, merci.

**Mme Joëlle Eymann**, présidente :

- Juste avant de terminer par des informations pratiques, j'aimerais encore souhaiter la bienvenue à la nouvelle conseillère communale, Mme Jeanneret, que l'on a omis de féliciter également.

Je remercie les personnes qui n'ont pas encore retourné à la Commune leurs données personnelles, de le faire assez rapidement.

D'autre part, les nouveaux élus peuvent se rendre après la séance auprès du vice-chancelier, afin de recevoir l'insigne du Locle.

Enfin, comme chaque année, le Conseil général et le Conseil communal défilent aux Promotions. Vous êtes donc invités à 9h45 dans la cour du collège de Beau-Site. Le départ du cortège aura lieu à 10h, et par n'importe quel temps !

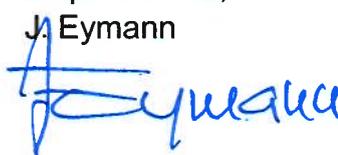
Je vous souhaite un bel été. J'invite encore les membres du Bureau à rester quelques instants après la séance.

La séance est levée à 20h20.

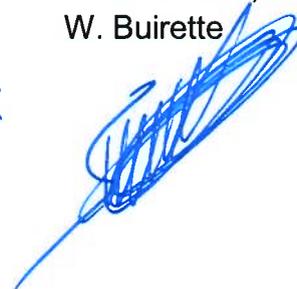
Le secrétaire-rédacteur,  
A. Faessler



La présidente,  
J. Eymann



Le secrétaire,  
W. Buirette



DU 27 JUIN 2024

**Bureau**

A l'issue de la séance, le Bureau s'est réuni pour adopter la planification des séances du Conseil général du 2<sup>e</sup> semestre, soit :

- Jeudi 26 septembre 2024 à 19h45
- Mercredi 23 octobre 2024 à 19h45
- Mercredi 20 novembre 2024 à 19h45
- Mercredi 11 décembre 2024 à 18h30 (Budget 2025)